

- Une femme est morte vendredi sous les coups de son ex.
- Ce drame met à l'avant l'incapacité des pouvoirs publics à protéger les femmes.
- Une grande manifestation est prévue le 24 novembre à Bruxelles.

Les violences faites aux femmes hissées à l'agenda

Aurélie Montchéry, 31 ans. Un nom, un visage, une femme de plus morte sous les coups de son (ex) compagnon. C'est déjà la vingtième victime (connue) cette année en Belgique. Le parquet de Charleroi a confirmé dimanche que le suspect a été inculpé et placé sous mandat d'arrêt pour assassinat. L'ancien compagnon d'Aurélie explique avoir "vu rouge" vendredi au cours d'une rencontre entre les deux ex. Cette mère de deux jeunes enfants a subi de nombreux coups de briques sur le crâne et de couteau sur le corps, précise le parquet. Elle a été découverte vendredi dans le coffre d'une voiture à Bouffloulx.

En septembre, Aurélie avait porté plainte contre son ex pour des coups et blessures. L'homme de 40 ans avait été placé en détention préventive, puis libéré sous conditions par le juge d'instruction le 22 octobre dernier. Au rang de celles-ci, il ne pouvait notamment pas entrer en contact avec la victime. Dieu sait quel stratagème il a déployé pour attirer Aurélie dans son piège mortel.

On le sait : dans 80% des cas, les violences conjugales ne s'arrêtent pas après la séparation. Mais que mettre en place pour les faire cesser ? Deux députés CDH viennent de déposer une proposition de loi visant à protéger les victimes par le port d'un bracelet anti-rapprochement (lire ci-contre).

Un boîtier qui prolonge l'emprise

"On trouve que c'est un gadget", tranche cependant Céline Caudron, coordinatrice nationale de Vie féminine. Un très petit nombre de femmes pourraient se sentir rassurées d'être prévenues à l'approche de leur agresseur. Beaucoup d'autres vont être stressées par ce petit boîtier qui prolongerait en quelque sorte l'emprise de l'ex-conjoint et les empêcherait de tourner la page. "Ce qui manque surtout, ce sont des moyens pour les travailleurs de terrain qui accompagnent les auteurs de violences. Ces derniers doivent être suivis par des personnes réelles, pas par un machin électronique ! À quoi sert-il de leur poser un bracelet s'ils continuent leur vie sans prendre conscience de leur comportement ?"

C'est un problème d'urgence sociale.

Ce bracelet est une solution de facilité qui ne garantit pas l'absence de récidive sur le long terme, poursuit la responsable de Vie féminine. D'autant que cette proposition vient s'accrocher à une loi de 2012 permettant d'interdire à l'auteur, pour 14 jours maximum, l'accès à la résidence commune. "Mais elle est très peu activée", souligne Céline Caudron. Entre janvier 2013 et décembre 2016, le ministère public n'a encodé que... 197 dossiers d'interdiction temporaire de résidence (soit moins de 50 par an). Par comparaison, en 2018, les services de police ont enregistré 21 604 plaintes pour violences intrafamiliales.

Il y a donc un problème d'application de la loi. Les procureurs doivent se prononcer en cas de danger grave et imminent signalé par la police. "Mais les policiers ne sont pas formés pour l'évaluer correctement et la police comme la justice manquent de moyens." Bref, ce bracelet anti-rapprochement, "c'est comme si on donnait un centime pour combler le déficit de l'État", selon Vie féminine.

La colère va s'exprimer

Les violences faites aux femmes sont pourtant un problème d'urgence sociale qui nécessite une politique globale et coordonnée, à tous les niveaux de pouvoir et de compétences, avec un budget en conséquence, insiste Vie féminine. "Des petites mesures, plic ploc, ça ne marchera pas."

Dimanche 24 novembre, le mouvement d'éducation permanente participera, avec la Plateforme Mirabal qui rassemble une centaine d'organisations de la société civile, à une manifestation à Bruxelles pour pousser les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités à travers le nouveau Plan d'action national (PAN) 2020-2024 qui doit être élaboré et adopté dans les mois qui viennent par tous les gouvernements du pays. Les associations féministes dénoncent l'état déplorable de la lutte contre les violences faites aux femmes en Belgique. C'est quand la colère s'exprime et s'organise largement que la lutte contre les violences faites aux femmes s'impose à l'agenda des gouvernements, disent-elles. Comme cela a été le cas en Espagne.

Annick Hovine



À l'appel du collectif #NousToutes, 124 femmes ont formé un cercle devant le Panthéon à Paris le 23 octobre dernier, portant le nom de chacune des victimes de féminicide comptabilisées en France depuis le début de l'année. À Bruxelles, une manifestation nationale est prévue le 24 novembre prochain "pour une politique cohérente et volontariste contre les violences faites aux femmes".